



# Frais d'inscription dans l'ESR public

## État des lieux et argumentaire

Mars 2026

### Introduction

Les frais d'inscription dans l'ESR public sont a priori réglementés et le ministre Baptiste assure que tant qu'il sera ministre, il n'y aura pas d'augmentation.

**Mais** la réalité est plus complexe, car la réglementation nationale ne concerne que les diplômes nationaux. Les frais d'inscription sont fixés par [l'arrêté du 19 avril 2019](#). Depuis la rentrée 2024, ils sont indexés sur l'indice des prix à la consommation. À la rentrée 2025 : 178€ pour une licence, 254€ pour un master, 397€ pour un doctorat.

- Une dérogation existe depuis la loi mal nommée "Bienvenue en France" (2019) qui instaure des frais d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires : 2 770€ en licence et 3 770€ en master.
- Les masters internationaux et les diplômes d'établissement (DU, bachelor, etc) sont fixés par les CA des établissements.
- Même chose pour les écoles d'ingénieur, ce sont les CA qui décident.

Les établissements sont "encouragés" à augmenter les frais d'inscription dans le cadre de la **pénurie budgétaire** organisée par le gouvernement, et dans un contexte idéologique ultra-libéral et individualiste.

Par ailleurs, il faut prendre en compte la montée de **l'ESR privé** en parallèle de cette pénurie budgétaire. D'une part, les étudiants sont de plus en plus encouragés voire obligés de s'orienter vers le privé, où les frais d'inscription ne font l'objet d'aucune régulation – et sont donc (beaucoup) plus élevés que dans le public. D'autre part, certaines universités publiques nouent des accords avec le privé, soit par le biais de structures (grands établissements), soit par le biais de formations communes.

Enfin, il faut noter la suppression récente du régime étudiant de sécurité sociale (RESS) au profit de la création de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Ce choix politique fait en 2018 de créer cette taxe a pour objectif de faire payer aux étudiant-es le désinvestissement chronique de l'État dans l'enseignement supérieur public, d'autant qu'elle augmente régulièrement depuis sa création.

Sommaire :

- État des lieux : frais différenciés, diplômes d'établissement, écoles d'ingénieurs et grandes écoles
- Volontés politiques depuis 20 ans : augmenter les frais
- Argumentaire contre la hausse des frais



## État des lieux

### Frais différenciés pour les étudiant-es extra-communautaires

Une dépêche AEF (octobre 2025, dépêche n°739085) détaille la situation par université (détail : voir fichier joint). Mise à jour nécessaire au fil de l'actualité + éléments à affiner en fonction des informations obtenues localement.

Selon l'AEF :

- Seules 10 universités les appliquent complètement à la rentrée 2025, une de plus qu'en 2023 : Paris 2, Paris 3, Le Havre, Reims à partir de 2026, La Rochelle, Grenoble-Alpes, Toulouse Capitole, Nîmes, Nice depuis 2025, Nouvelle-Calédonie.
- 41 universités ont fait le choix de continuer leur politique d'exonération de l'intégralité des étudiants extracommunautaires.
- 19 universités appliquent des exonérations sur critères. On note un léger durcissement des critères pour obtenir cette exonération. Sur ces 19 universités :
  - 13 d'entre elles appliquent des critères de filière. Par exemple, l'université d'Artois exonère les étudiants inscrits en master ou cycle d'ingénieurs ; l'université de Strasbourg exonère les étudiants en premier cycle ; l'université de Toulon exonère les étudiants en L3 et M1 uniquement.
  - 7 universités appliquent des exonérations sur critères géographiques. L'université des Antilles exonère ainsi les étudiants venant de la grande Caraïbe et l'université d'Évry Paris-Saclay les étudiants provenant "de pays dits à faible revenus selon la Banque mondiale"
  - Enfin, 3 universités citent des critères d'excellence académique - sans plus de détail - pour accorder une exonération partielle des droits différenciés : il s'agit de l'université de Bordeaux, de l'université de Cergy et de l'université Paris-Saclay.

Actualité 2025-2026 :

L'université **Paris 1** a décidé de mettre fin à l'exonération et d'appliquer pleinement pour la rentrée 2026 l'arrêté ministériel de 2019 permettant de faire payer aux étudiants non communautaires des droits s'élevant à 3 941 euros par an en Master et 2 895 euros en Licence (initialement 3 770 et 2 770 euros selon le « barème » 2019, mais ces montants ont été indexés sur l'inflation depuis l'année universitaire 2024-2025). Soit plus de 16 000 euros pour un cursus complet.

**Nice** a décidé depuis la rentrée 2025 d'appliquer les droits différenciés ; **Reims** prend la même décision pour 2026.

**Lyon 2** annonce également une hausse pour les extra-communautaires depuis la rentrée 2025 : droits différenciés appliqués aux étudiants de master.

A **Marseille**, changement à la rentrée 2025 : l'exonération est de 75% au lieu de 100% (sur critères géographiques, l'exonération n'est pas pour tous les étudiants).

Conclusion en mars 2026 : les universités avancent plutôt vers moins d'exonération. Seule Limoges a fait le choix d'arrêter les frais différenciés à partir de la rentrée 2025.

### Diplômes d'établissement

Un moyen d'augmenter les frais d'inscription sans le dire est de proposer une formation en diplôme d'université (ou d'établissement) et ensuite de demander le grade de licence ou de master pour cette formation. Cela permet de délivrer des licences ou des masters tout en faisant payer, sous des prétextes divers des frais d'inscription dignes de l'enseignement supérieur privé.

Quelques exemples (vus en CNESER) :

- Diplôme "Apprendre à conduire les transitions" de Cy Cergy Paris (co-accrédité avec l'ESSEC) : 9800€ par an pour un grade licence
- Diplôme "Bachelor in sustainability" de Paris I, commun à plusieurs établissements européens : 2000 € par an pour les étudiants communautaires et 6900 € pour les extra-communautaires pour un grade licence

- Diplôme de l'École Polytechnique délivré à titre international : de 12100 € à 39900 € par an pour un grade de master
- Diplôme en partenariat international "Management de la Transition durable et de la résilience des organisations" de l'Université de Brest 3750€ ou 7500€ pour un grade de master.

Par ailleurs, le statut de « grand établissement », initialement réservé à des exceptions telles que Dauphine, se généralise avec l'initiative des EPE. Le statut de GE permet d'appliquer des droits d'inscription plus élevés. À Dauphine par exemple, 9.225€ par an, jusqu'à 15.450€ par an pour un des masters.

Côté partenariats avec le privé, on peut prendre l'exemple de Cergy qui s'allie avec l'Institut Catholique de Paris pour assurer la nouvelle licence "professeur des écoles". Le diplôme est délivré par l'université mais c'est l'ICP qui gère la formation qui coûte 178€ + 3950€ par an ! Il faut noter le manque de moyens fournis par le ministère pour mettre en place cette nouvelle licence : c'est donc bien la politique gouvernementale actuelle qui cause l'augmentation des frais pour les étudiants.

Autre situation problématique pour les étudiants : les reçus-collés du nouveau concours de professeur des écoles (ceux qui ont raté le concours mais obtenu leur licence "prof des écoles" : pas de débouché après cette licence à part ce concours), à qui certaines universités proposeront un DU, potentiellement payant, pour repasser le concours. Là aussi c'est en raison du manque de moyens attribués par le ministère pour mettre en place la réforme. Pour le moment aucun tarif n'est annoncé tant la réforme est faite dans l'urgence, on en saura plus dans 2 ou 3 mois ; mais il faudra récupérer les infos localement car le ministère ne communiquera évidemment pas dessus.

## Écoles d'ingénieur et grandes écoles

Les écoles d'ingénieur sont nombreuses et de renommée variable. 204 écoles recensées en 2020, dont 3 consulaires et 59 privées (source Wikipedia).

Les établissements concernés (publics) :

- **INP** : Bordeaux, Bretagne, Clermont, Grenoble, Lorraine, Toulouse (+ "[groupe des INP](#)" réseau regroupant 40 écoles)
- **Écoles centrales** ([site](#)) : CentraleSupélec, Lille, Lyon, Nantes, Méditerranée
- **ENS** : Lyon, Ulm, Saclay, Rennes
- **INSA** : Hauts-de-France, Centre Val de Loire, Lyon, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse
- **IMT** : Atlantique, Nord Europe, Albi, Alès, St-Etienne, Télécom Paris, Télécom Sud-Paris
- **Polytech** : Angers, Annecy-Chambéry, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Orléans, Saclay, Sorbonne Univ, Tours, Clermont, Grenoble, Lorraine
- Environ 90 écoles en dehors de ces réseaux (dont le CNAM, les universités technologiques, Chimie ParisTech, etc.)

Alors que jusqu'à présent les droits de scolarité étaient fixés séparément pour chaque école par des arrêtés ministériels ou interministériels, ce sont depuis cette année, les CA des établissements qui fixent, seuls, les droits de scolarité, et non plus l'État, avec les encouragements du ministère.

Le mouvement de bascule vers le modèle payant a débuté en 2015, stoppé au milieu du gué par l'épisode Covid, puis par la résistance victorieuse des élèves des Arts et Métiers en 2021.

Ce mouvement s'accélère en 2025-2026.

Au colloque annuel de la Cdefi en juin 2025 (voir dépêche AEF n° 732514) le sujet de l'augmentation des droits d'inscription est sur toutes les lèvres. Les Écoles Centrale sont en pole position pour obtenir le droit de moduler les tarifs en fonction des ressources, comme à Dauphine. Mais les réseaux d'écoles (Insa, INP, Polytech...) peinent à trouver un dénominateur

commun. Une autre dépêche AEF (n° 732625) détaille : le groupe Insa défend un système progressif, avec un plafond fixé par le MESR, pour financer le "modèle social" des établissements. Les écoles du réseau Polytech rappellent quant à elles qu'une telle décision doit être votée au CA de leurs universités, et que les délais semblent incompatibles avec la rentrée 2026. Les deux réseaux prônent en tout cas un système harmonisé, pour une meilleure lisibilité.

**L'ENS-Lyon** est passée, sans coup férir, au modèle payant à la rentrée 2025, pour attribuer le diplôme de l'ENS de Lyon ((un diplôme "maison" non reconnu), qui confère le grade de master. Cette réforme des droits d'inscription a permis d'engranger 700K€ dans les caisses de l'École selon son président (0,43% du budget de l'établissement). Un tarif de "justice sociale" tient compte des revenus des parents. Ainsi, 40 % des étudiants sont totalement exonérés de droits (ceux dont le revenu est inférieur au revenu médian de la population française) et 8 % payent à taux plein (ceux dont le revenu fiscal de référence est deux fois supérieur au seuil de richesse défini par l'Observatoire des inégalités. Un paiement en 3 x sans frais est proposé...

**CentraleSupélec**, ainsi que les écoles centrales de Lyon, Lille, Nantes et Marseille, qui avaient déjà mis en place un modèle payant mais uniforme (boursiers gratuits, les autres étudiants payant avec un taux uniforme) passent au modèle payant avec tarifs progressifs selon le revenu des familles, ceci afin de permettre plus aisément une nouvelle hausse des droits d'inscription.

À **Centrale Nantes** par exemple, le tarif annuel unique de 2 613 euros est remplacé par une tarification progressive qui culminera à 6 519 euros à l'horizon 2027. Pour les familles dont le taux marginal d'imposition est à 11% - c'est-à-dire 2ème tranche d'imposition, la première tranche correspondant à la non-imposition - les droits d'inscription pourront atteindre jusqu'à 3 180 euros par an.

A **l'INP Grenoble**, le sujet était mis à l'ordre du jour du CA du 11 décembre 2025 ; le projet prévoyait de faire payer les étudiants jusqu'à 6000€ par an. La bataille a été menée par les camarades et le point a été retiré de l'ordre du jour (voir le Communiqué Fercsup INP Grenoble

Pétition <https://www.change.org/p/non-%C3%A0-l-universit%C3%A9-payante-et-aux-%C3%A9coles-d-inq%C3%A9nieurs-payantes>

Constats complémentaires / exemples :

À Sciences Po, les formations sont facturées jusqu'à 14.270€ par an en bachelor et 26.000€ par an en master. Le bachelor de Polytechnique coûte 15.750€ par an (et 18.800€ par an pour les étudiants hors UE). À l'école des Mines de Paris, 4150€ par an (6.350€ par an pour les étudiants hors UE).

## La volonté d'augmenter les frais d'inscription est martelée depuis au moins 20 ans

Dans un article publié dans la Revue française d'économie, **Gary-Bobo et Trannoy [2005]** ont développé une argumentation en faveur de l'augmentation des frais d'inscription.

D'autres travaux soulignent l'importance des rendements privés de l'éducation et la légitimité qui résulterait, en termes d'équité, de l'instauration d'une contribution des étudiants (**Gregoir [2008] et Courtioux [2009, 2010]**). Dans la même veine, un numéro spécial de la Revue d'économie politique, dirigé par **d'Autume et al. [2006]**, fait référence aux besoins financiers de l'université française et propose des arrangements institutionnels permettant de faire contribuer davantage les étudiants aux coûts de leurs études.

Dans le cadre des "Macronleaks", une note datée du 16 novembre **2016**, proposée par Robert **Gary-Bobo**, un économiste qui plaide ouvertement pour la hausse des frais d'inscription. Dans une section intitulée « Ce qui serait souhaitable » (mais indicible au risque de faire « hurler les âmes sensibles »), nous trouvons : un relèvement des frais d'inscription (entre 4 000 et 8 000 euros à l'université et jusque 20 000 euros dans les grandes écoles, écarts révélateurs de la hiérarchie voulue par

les réformateurs), mais aussi le développement du crédit en s'appuyant sur les « grandes banques commerciales » et des prêts « à remboursement conditionnels ».

**Un rapport IGESR janvier 2025 non publié** préconise l'augmentation des ressources propres, dont les frais d'inscription : <https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/enseignement-superieur/article/rapport-igesr-igf-sur-les-ressources-propres-des-universites-vers-la>

Extraits de notre communiqué :

*Cette mesure entraînerait un appauvrissement des familles, ces frais représentant peu ou prou 11% à 15% du salaire net médian annuel. Elle conduirait également à une augmentation importante du taux d'étudiant-es obligés de travailler pour financer leurs études. Elle induirait certainement une explosion du taux de renoncement aux études et une réduction de la part des diplômé-es dans la population française.*

*Le rapport prévoit une solution miracle à la multiplication par 16 (!) des frais d'inscription : le prêt étudiant ! Ces prêts, garantis par l'État à hauteur de 70%, étendraient la précarité au-delà des années d'études pour rembourser cette dette ! En outre, cela ouvrirait un nouveau marché de prêt aux étudiant-es très lucratif (et sans risque pour les banques puisque c'est le contribuable qui assumerait l'essentiel de la garantie).*

*Pour faire passer la pilule, le rapport évoque aussi une remise à plat de la politique de bourses. Mais il n'est pas prévu de fournir des bourses sociales à tout le monde (!). Donc cela provoquerait à court terme d'une part la réduction drastique du nombre d'étudiant-es issus des classes populaires, mais aussi l'accroissement de la différenciation entre les universités accueillant les étudiant-es les plus défavorisés socialement d'un côté, et les « universités d'excellence » de l'autre.*

**Un rapport sénatorial du 22 octobre 2025** prône pour les universités une augmentation des droits d'inscription (modèle payant) avec progressivité selon les revenus : Les relations stratégiques entre l'État et les universités : <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/commissions/commission-de-la-culture-de-leducation-et-de-la-communication/controle-en-clair/les-relations-strategiques-entre-letat-et-les-universites.html> Union centriste et Républicains

Recommandation n° 12 : Dans le cadre de la conférence stratégique, ouvrir la réflexion sur :

- la régulation de l'entrée dans le premier cycle universitaire ;
- les conditions d'un rehaussement national des droits d'inscription, de manière progressive avec les revenus, en coordination avec une réforme des bourses, et sans réduire la part du financement de l'État.

Un **amendement sénatorial** au projet de loi de finances (présenté par Mme PAOLI-GAGIN au nom de la commission des finances), déposé le 29 novembre 2025 et qui, de ce fait, n'a pu aboutir compte tenu des péripéties que l'on connaît, entendait inscrire dans la loi une augmentation massive des droits de scolarité via la possibilité de moduler les droits d'inscription à l'université en fonction des revenus du foyer fiscal de rattachement de l'étudiant.

L'exposé des motifs qui introduit cet amendement s'appuie explicitement sur le rapport commun des deux inspections générales (Finances et Sup) de janvier 2025 (pourtant officiellement non rendu public...) en se calant sur le scénario n°4 d'une fixation modulée des droits d'inscription selon les revenus, scénario censé « rapporter » environ 500 millions d'euros (les inspections générales préféreraient pour leur part, dans leur scénario n°1, une hausse uniforme en alignant les frais payés par les étudiants français sur ceux des étudiants extracommunautaires, scénario censé « rapporter » 2,5 milliards d'euros).

Bien entendu, la droite ultra-libérale sénatoriale défend à l'envi l'idée que le modèle de la quasi-gratuité serait « anti-redistributif » (selon les ultra-libéraux, les « pauvres » payeraient pour les « riches »). Étonnant de voir la droite d'un coup tellement attentive à la justice sociale et si soucieuse de redistribution ! Mais rappelons qu'il s'agit d'une simple « **fake news** ». De très nombreux économistes soutiennent en effet que le modèle de la quasi-gratuité est bel et bien redistributif (ce qui ne signifie nullement que ne subsistent pas de fortes inégalités). Voir par exemple l'article de Jean GADREY (économiste ; membre du conseil scientifique d'Attac) : La gratuité (des services publics) contre l'égalité ? Debout !

## Argumentaire pour contrer les justifications avancées

### Contexte d'austérité budgétaire, "la France n'a pas les moyens" vs "nos établissements sont à l'os, on a besoin de sous"

- De l'argent il y en a ! Voir le budget du CIR (Crédit d'Impôt Recherche), plus de 7Md€ par an ; le budget de l'apprentissage, 16Md€ par an ; la hausse du budget de l'armée ; etc. Ce sont bien des choix politiques qui sont à l'œuvre et pas une pénurie "de fait"
- L'État se désengage du financement de l'ESR depuis 20 ans (une fois l'inflation prise en compte, le budget de l'ESR par étudiant a baissé de 24% entre 2012 et 2025). Si les frais d'inscription augmentent, le désengagement de l'État se poursuivra ; donc c'est un jeu de vases communicants : les établissements n'auront pas plus d'argent au final

### Justice sociale, faisons payer les familles les plus riches (et surtout ne pas envisager d'augmentation d'impôt qui serait un repoussoir pour la population)

- Les étudiants des familles "les plus riches" s'inscrivent plutôt dans les établissements les plus prestigieux, donc risque de polarisation de l'ESR : les facs les plus prestigieuses toujours mieux dotées, au détriment du reste de l'ESR. Politique d'établissements riches dans les territoires riches et d'établissements pauvres dans les territoires pauvres.
- La modulation des frais en fonction des revenus est en général régressive si on regarde les établissements qui l'appliquent (Sciences Po, Dauphine par exemple) : les plus riches voient leur contribution plafonnée, et comme il y a beaucoup d'étudiants de familles aisées, au final l'effort pèse surtout sur les classes moyennes.
  - Aucune réflexion sur le taux d'endettement des familles.
  - Stigmatisation des étudiants extracommunautaires qui se voient appliquer les tarifs les plus onéreux.

### Pas de problème, l'État mettra en place un système de prêt étudiant (voir exemples internationaux anglo-saxons, mais aussi Chili, Japon...)

- Les prêts garantis par l'État peuvent avoir un coût très élevé pour celui-ci, donc pas rentable au final. Notamment car une partie du financement part dans des intérêts bancaires ; aussi parce que les étudiants ne trouvent pas forcément un emploi payé à hauteur des espérances initiales et donc ne peuvent pas rembourser. Exemple des USA et du Royaume-Uni qui ont été obligés d'annuler les dettes étudiantes en les remboursant et en payant les intérêts, ce qui a fini par coûter plus cher que le financement direct des études
- Crée un énorme marché lucratif pour les banques (privées !)

### Faire payer les étudiants renforce leur motivation

- Aucune étude ne démontre cela ; au contraire on ne voit pas de corrélation entre les frais d'inscription et l'effort fourni par l'étudiant (exemples des classes prépa)
- En revanche ça décourage de "bons" étudiants qui n'ont pas les moyens d'accéder à l'ESR ; donc salaire plus faible ensuite ; donc au final manque à gagner pour l'État en termes d'impôt et de consommation

### Système efficace pour sélectionner les étudiants, pour éviter l'engorgement de l'ESR (idée selon laquelle les étudiants s'inscriraient n'importe où n'importe comment, il faut les responsabiliser pour qu'ils choisissent correctement)

- Argument néolibéral reposant sur la théorie du "capital humain", qui considère l'individu qui considère l'individu comme un stratège calculateur, capable de faire un investissement dans ses études en fonction des revenus qu'il pourra en tirer tout au long de sa vie. Cela suppose, de manière illusoire, que tous les individus, jeunes de surcroît, sont capables, au moment de choisir leurs études, d'évaluer avec justesse non seulement leurs talents et capacités, mais également la manière dont ces talents et capacités seront susceptibles d'être exploités au sein des différentes formations, ainsi que les perspectives de revenus qui en découleront pendant toute leur vie.

Au contraire, nous défendons un **service public** de l'ESR ouvert à tous et émancipateur, dont l'objectif doit être d'élever le niveau général de connaissances de la collectivité. C'est pourquoi nous revendiquons la gratuité des études.



## Sources (opposition à la hausse des frais d'inscription)

- Philippe Aghion : <https://laviedesidees.fr/Ce-que-rapporte-l-education-gratuite>
- Faut-il (vraiment) augmenter les frais d'inscription à l'université ? Par David Flacher, Hugo Harari-Kermadec et Léonard Moulin : <https://shs.cairn.info/revue-francaise-d-economie-2012-3-page-145?lang=fr&tab=texte-integral>
- tribune Libé par Flacher et Harari-Kermadec : [https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/enseignement-superieur-laugmentation-des-frais-dinscription-une-prime-a-la-secession-scolaire-20250701\\_TME7NOIKUBAYFMLU5MQ3KHAALA/](https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/enseignement-superieur-laugmentation-des-frais-dinscription-une-prime-a-la-secession-scolaire-20250701_TME7NOIKUBAYFMLU5MQ3KHAALA/)
- Flacher / Gossa : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/les-economistes-atterres/2025/09/18/crise-de-l-esr-contribution-5-frais-d-inscription-et-privatisation-de-l-enseignement-superieur-enjeux-et-perspectives>
- <https://blog.educpros.fr/julien-gossa/2025/10/20/augmentation-des-frais-dinscription-nest-il-est-trop-tard-pour-bien-la-faire/>
- Jean GADREY (économiste ; membre du conseil scientifique d'Attac) : [La gratuité \(des services publics\) contre l'égalité ? | Debout ! | Jean Gadrey | Les blogs d'Alternatives Économiques](#)